

ARTICLE 1 : OBJET

Créez votre affiche des JO à Malaunay ! La Bibliothèque Au Fil des Mots de la Ville de Malaunay vous propose de participer à son concours d'illustration édition 2024 ouvert du 03/04 au 04/05/2024.

ARTICLE 1 : LE THÈME

Le thème de ce concours est « Créez votre affiche des JO à Malaunay ! ». Ce thème s'inscrit dans le cadre de la programmation Malaunay Terre de jeux 2024.

Nous invitons les participants à l'illustrer selon leurs interprétations personnelles et à laisser libre cours à leur imagination.

ARTICLE 2 : LA PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Les participants doivent présenter une seule création. Le concours est réservé aux personnes qui n'ont jamais publié en tant qu'illustrateurs. Les précédents participants à ce concours ont le droit de concourir. Le bulletin d'inscription doit être complété dans son intégralité, de manière lisible. Deux catégories sont établies :

- 1ère catégorie : 2 ans à 11 ans
- 2nde catégorie : 12 ans et plus

ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER ?

Les participants ont toute liberté de création, dans le respect du thème. Les travaux présentés par les candidats doivent être des créations originales et libres de droit, remises en support papier ou numérique (haute qualité 300 dpi). Le format attendu :

- Format portrait
- 21 x 29,7 cm (feuille A4).

Les candidats doivent indiquer au dos du support papier ou dans le nom du fichier numérique leur nom et prénom ainsi que le titre de leur œuvre. Ils peuvent venir réaliser leurs œuvres à la bibliothèque Au fil des mots, les mercredis et samedis durant les heures d'ouverture.

ARTICLE 4 : LE DÉPÔT DES ILLUSTRATIONS

Les productions, accompagnées du bulletin d'inscription dûment complété, doivent parvenir obligatoirement avant le samedi 4 mai dernier délai à l'adresse suivante : Bibliothèque Au fil des mots, Centre socioculturel Boris Vian, Rue Louis Lesouëf, 76770 Malaunay.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Le concours fera l'objet de deux votes :
-Un jury constitué d'élus de la ville de Malaunay, ainsi que de l'équipe de la bibliothèque, désignera deux lauréats, un par catégorie.

-NOUVEAU : Le public aura 6 jours pour voter sur la plateforme citoyenne, accessible en direct ou via facebook, afin d'élire un lauréat du prix du public, entre le mardi 07 et dimanche 12 mai : <https://jeparticipe.malaunay.fr>

ARTICLE 6 : LE PRIX DES LAURÉATS

Les prix seront décernés le samedi 25 mai 2024, à 16h30 à la Bibliothèque Au fil des mots. Les trois lauréats gagneront chacun un chèque cadeau d'une valeur de 25€ à la librairie l'Armitière.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ILLUSTRATIONS

Les productions de l'ensemble des participants seront exposées à la Bibliothèque Au fil des mots, durant les mois de mai et juin 2024.

ARTICLE 8 : REPRODUCTION DES OEUVRES SÉLECTIONNÉES

Les créations pourront être déclinées en grand format et affichées dans le cadre des olympiades organisées par La Ville en juin, ainsi qu'à de la bibliothèque Au fil des mots. Les participants acceptent donc de céder leurs droits d'exploitation à la Ville de Malaunay en 2024 et 2025. Les noms des auteurs figureront sur les reproductions.

ARTICLE 9 : MÉDIATISATION

Les participants autorisent la diffusion de leurs œuvres, la publication de leurs noms et de leurs photos dans la presse.

ARTICLE 11 : RESTITUTION DES OEUVRES

L'ensemble des participants pourront venir récupérer leurs œuvres originales durant le mois de juillet 2024 à la bibliothèque Au fil des mots.

ARTICLE 12 : ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

